

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2 JUIN 2026

Présents : Odile Prince, Christel Aubert-Poignot, Isabelle Mettetal, Christine Euvrard, Annabelle Saubin, Bernadette Rocamora, Jean-Marc Savoye, Eric Schaillié, Emmanuel Boet, Fabien Aigrot, Guy Savoye, Jean-Marie- Pourcelot, Jean-Pierre Cusey.

Absents excusés : Oriane Coulon, Dominique Lonchamp.

Secrétaire de séance : Isabelle Mettetal.

- Le bâtiment multiservices accueillera prochainement des ateliers gratuits d'initiation et de perfectionnement à l'informatique. Toutes les personnes intéressées, quels que soient l'âge et le niveau, peuvent s'inscrire au secrétariat de mairie. Les enfants et les ados pourront également bénéficier de conseils pour utiliser les réseaux sociaux. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de mairie.
- Le club de foot de Pleure, en plein développement, a sollicité la mairie pour utiliser les vestiaires de la commune pour l'entraînement de ses équipes. Une rencontre aura lieu prochainement entre la communauté de communes, la mairie et les dirigeants du club pour étudier les conditions d'une mise à disposition, en particulier au niveau des assurances et des consommations d'énergie.
- Les plans de reconstruction du four à pain ont été validés par le conseil. La surface du bâtiment sera augmentée de 10 m² et toutes les normes actuelles d'isolation et d'hygiène seront respectées. Le permis de travaux sera déposé à la DDT dès la semaine prochaine.
- Conformément à ses engagements le cabinet GINGER a rendu son rapport sur l'état du pont de l'étang du Meix le 29 mai, en présentant les coûts des 2 scénarios : réparation ou démolition et reconstruction à neuf. Le choix du conseil est la réparation pour un montant prévisionnel de 275 000€ HT. De nouvelles études d'impact environnemental et de résistance de l'ouvrage réparé, au passage d'engins de plusieurs dizaines de tonnes, seront nécessaires. Le lancement des travaux est prévu pour mai 2027. Ces travaux seront subventionnés à 60% par le CEREMA et des demandes seront déposées auprès de l'Etat et du Département.
- Le conseil a étudié un projet d'éclairage de l'allée centrale du cimetière menant à l'église, à l'aide de petits plots lumineux en verre fixés au sol, fonctionnant à l'énergie solaire. Ce matériel serait fourni par l'entreprise française Fonroche, leader mondial de l'éclairage solaire, qui a équipé le sentier des écoliers à Abergement en mâts photovoltaïques.
- Après chaque élection d'un nouveau conseil municipal, le renouvellement des membres de la commission des impôts est une obligation. Une liste de 24 noms, mélangeant habitants et conseillers municipaux sera transmise à la direction départementale des finances publiques pour désigner 6 titulaires et 6 suppléants, qui siégeront pendant 6 ans. Leur rôle est de donner chaque année, un avis sur les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.
- Afin de respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la commune a passé un contrat avec la société AMS Consulting. Dorénavant la publication de photos dans le bulletin municipal, en particulier pour les enfants, ne sera possible qu'avec l'accord écrit des parents. Ceci n'est qu'un exemple parmi les centaines de règles que la commune doit appliquer dans le cadre de cette loi.

- Monsieur Fabien Aigrot représentera la commune dans la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), de la Communauté de Communes.
- Une vente de bois sur pied de feuillus aura lieu le 07/07 à 9h00 à l'initiative de l'ONF. Ce sera la première vente depuis la décision du conseil de ne plus faire abattre les bois sans avoir préalablement d'acheteur. Un prix minimum étant fixé par la commune, s'il n'est pas atteint, le bois reste sur pied, ce qui évite de devoir accepter un prix inférieur à la valeur réelle.
- A l'unanimité le conseil accepte la demande de subvention de l'association sportive du collège Marcel Aymé, pour un montant de 100€.
- Pour la troisième année consécutive, le dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour notre commune, a été rejeté par arrêté interministériel en date du 3 avril 2026 et ce pour l'année 2025. Les propriétaires concernés par des dégâts sur leurs habitations ne pourront donc pas faire intervenir leur compagnie d'assurance.
- En plus des composteurs de 600L, des composteurs de 300L sont désormais disponibles auprès de la communauté de communes à Chaussin. Ils permettent de composter les déchets alimentaires qu'il est interdit de déposer dans les bacs gris.
- Afin d'être en règle avec les obligations de protection de la population contre les incendies, une étude devra être réalisée sur l'ensemble du territoire communal. Cette étude devra déterminer les zones non couvertes par le réseau actuel de bornes incendie, ainsi que les solutions à développer pour y remédier. Un rendez-vous est pris avec le chef d'agence Sogedo pour obtenir un devis.
- A l'unanimité le conseil adopte la délibération suivante :

Considérant que le combat en faveur de la réhabilitation collective de tous les soldats fusillés pour l'exemple pendant la guerre de 1914-1918 est juste et légitime, le conseil municipal de Neublans-Abergement apporte, à l'unanimité, son soutien à cette réhabilitation publique et collective et demande à monsieur le Président de la République d'œuvrer afin que soit adoptée une décision en ce sens.

- La traditionnelle dictée de la bibliothèque aura lieu le mercredi 10 juin à 15 h00 au bâtiment multiservices. Venez nombreux vérifier quels sont vos souvenirs de classe primaire, dans une ambiance conviviale et bienveillante. Après l'épreuve, le réconfort d'un petit goûter offert par l'association de Colette.

Le Maire, Guy SAVOYE